

## Avocat français au Royaume-Uni?

Par **Ritsu**, le **24/05/2015** à **22:11**

Bonsoir,

Je voulais savoir si un avocat français pouvait exercer au Royaume-Uni en ayant été formé en France.

Si ce n'est pas le cas, faut-il passer une équivalence?

Par avance, merci à ceux qui m'éclaireront. :)

Par **Ritsu**, le **26/05/2015** à **18:39**

Personne pour m'éclairer? :S

Par **Yn**, le **27/05/2015** à **09:40**

La réponse est nuancée, généralement c'est très compliqué. L'international et/ou l'exercice à l'étranger est vraiment une spécialisation particulière et très - très - complexe.

Consulte cet article qui résume bien la situation : <http://www.village-justice.com/articles/Solicitor-Angleterre-parcours,10700.html>

Ceux qui réussissent sont les exceptions qui confirment la règle.

Par **Ritsu**, le **27/05/2015** à **13:08**

Merci,

Et je désirais savoir, on peut très bien travailler dans un cabinet international en tant qu'avocat en France, en ayant fait ses études en France?

Par **OOO**, le **03/06/2015** à **12:14**

Le droit est avant tout une discipline nationale, quelque soit le cabinet. Certain cabinets (notamment les grand cabinet d'affaires) sont régulièrement impliqués dans des dossiers internationaux, mais les gèrent dans leur composante française. Un dossier peut donc impliquer plusieurs cabinets, un dans chaque pays pertinent (ou plusieurs bureaux d'un même cabinet si celui-ci est présent dans plusieurs pays).

En tout cas oui, tu peux bien sur intégrer ces cabinets en ayant fait tes études en France puisqu'on attends de toi d'être un juriste français.

Par **Yn**, le **03/06/2015** à **13:20**

Oui tu peux, c'est exactement ce que font les gros cab parisiens type Darrois, Herbert Smith and co (il faut juste avoir le CV pour entrer et vouloir dédier sa vie à son travail, mais ça c'est une autre problématique).

Bref, tu feras avant tout du droit français/européen dans ton bureau. Peu importe la spécialisation, le droit français et de plus en plus européen seront quasiment toujours tes fonds de commerce.

Autrement dit, tu ne feras pas du droit français, et du droit allemand et du droit de la *common law*.

Dans certaines branches du droit, tu es amené à faire du droit comparé, et notamment connaître le fonctionnement de la *common law*, mais ce ne sera pas ton quotidien.